



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 13/05/2022

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et décisions suivants entre le 27 avril et le 10 mai 2022 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Création d'un parc photovoltaïque à Culhat et à Bulhon (63)
Implantation, sur 95 ha de surfaces agricoles, d'un parc photovoltaïque d'une puissance installée de 108 MWc et des panneaux de 3,40 mètres de haut.
- Plateforme de gestion et de stockage de déchets minéraux (reconversion d'existant) à Saint-Sorlain-en-Valloire (26)
Aménagement pour accueillir sur 12 ha pendant 15 ans, sur une ancienne plateforme de déchets close depuis 2017, près d'1,2 millions de tonnes de déchets inertes et non inertes non dangereux issus du BTP.
- Modifications n°5 et n°6 du plan local d'urbanisme (PLU) de Scionzier (74)
Modifications préparant une ouverture à l'urbanisation à vocation exclusivement artisanale et industrielle dans le secteur «Uche de la Tour» (6,46 ha) et la réalisation d'un programme immobilier dans le secteur «Cliaoués» (5,5 ha) (logements, groupe scolaire, gare routière, stationnement, plaine de jeux, services).
- Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à St-Victor (03)
Création, sur 20 ha de pâturages et friches arbustives de part et d'autre de la RCEA, d'un parc photovoltaïque d'une puissance installée de 19 MWc, permettant le pâturage bovin.

Service presse CGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Bruno Hémon - Tél : 01 40 81 68 63

Mél : bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr

- Création de la retenue Crête Blanche à Manigod (74)
Création, au sein du domaine skiable du Massif des Aravis à 1 600 m d'altitude, d'une retenue d'eau de 48 800 m3 pour la production de neige de culture et d'un site de production d'eau potable et reconfiguration de la retenue existante du Merdassier.
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Ville-la-Grand (74)
Révision s'appuyant sur une progression démographique de 1% par an sur la période 2021-2032 et un besoin de 1400 nouveaux logements à l'horizon 2032, pour cette commune frontalière avec la Suisse, au sein du pôle métropolitain du Genevois français et de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève.

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Génissieux (26) - recours formé par un particulier contre la décision de non soumission à évaluation environnementale

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus du CGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html